



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 46899

Texte de la question

M. Jean Glavany attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la possibilité de création d'une médaille commémorative des opérations atomiques au Sahara pour les anciens de ces opérations. Il souhaiterait savoir s'il est possible de créer une telle médaille ou si les personnes concernées peuvent bénéficier d'une autre médaille déjà existante.

Texte de la réponse

Il n'existe pas, à ce jour, de décoration spécifique destinée à récompenser les militaires et civils ayant oeuvré sur les sites d'essais nucléaires du Sahara. Toutefois, les missions accomplies par ce personnel ont été prises en compte dans le barème d'attribution des deux ordres nationaux et de la médaille militaire. De plus, les vétérans ayant été en service dans cette région pendant quatre-vingt-dix jours, entre le 28 juin 1961 et le 1er juillet 1964, ont pu se voir attribuer la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre avec agrafe « Sahara ».

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46899

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3704

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8234